



21170

Département de la Côte d'Or  
Arrondissement de Beaune  
Canton de Brazey-en-Plaine

Nombre de membres au CM : 13  
Nombre de conseillers en exercice : 13  
Nombre de conseillers présent à la séance : 10  
Nombre de procuration : 3  
Nombre de conseillers qui ont délibérés : 13

**Date de la convocation :**

**29/01/2026**

**Date d'affichage :**

**29/01/2026**

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE**

**Séance du 5 février 2026**

L'an deux vingt-six, le 05 février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

**Présents** : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, CONSTANTIN Martine, Messieurs ERTUGRUL Ali, BOULAHYA Rachid, CAKIR Suayib, IMBERT Alain, GANEE Roger, MATHELIN Jean, PAIN Noël,

**Procuration** : Madame IMBERT Stéphanie donne procuration à Monsieur MATHELIN Jean, Madame MARTZLOFF Laetitia donne procuration à Madame LABELLE Aurélie, Monsieur POILLOT Jérémy donne procuration à Madame CONSTANTIN Martine

**Absent(s)-excusé(s)** : /

**Absent(s) non-excuse(s)** : /

**Secrétaire de séance** : Monsieur IMBERT Alain

**Rapporteur du texte** : Madame LABELLE Aurélie

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Envoyé en préfecture le 06/02/2026  
Reçu en préfecture le 06/02/2026  
Publié le 06/02/2026  
ID : 021-212105779-20260205-2026008-DE



**Date de publication : le 06 février 2026**

**Nomenclature délibération : 4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.**

\*\*\*\*\*

**Objet de la délibération : N° 2026-008 - Modification de la durée hebdomadaire du poste de gardien-brigadier de police municipale à compter du 1er mars 2026**

Vu Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la police municipale ;

Vu la délibération n°2024-036 du 19 septembre 2024 relative à la création d'un poste de gardien-brigadier de police municipale à temps non complet pour 13 h hebdomadaires

Vu le tableau des emplois des effectifs de la collectivité

Vu l'avis du comité social territorial en date du 16 décembre 2025 ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés et modifiés par décision de l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales précitées ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer la durée hebdomadaire de service des emplois à temps non-complet ;

Considérant que le poste de gardien-brigadier de police municipale à temps non-complet est actuellement fixé à 13 heures hebdomadaires ;

Considérant qu'à la suite de la réduction du temps de travail de l'agent intercommunal intervenant sur la commune d'Echenon, celui-ci voit son temps de travail diminuer de 9 heures à 3 heures hebdomadaires ;

Considérant qu'il convient, afin d'assurer la continuité du service de police municipale sur la commune, d'augmenter la durée hebdomadaire de travail du poste de gardien-brigadier de 13 à 16 heures, à compter du 1er mars 2026 ;

Considérant que l'augmentation de la durée hebdomadaire est supérieure à 10% du temps de travail ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

**Article 1 :** de décider de la création d'un emploi correspondant au grade de gardien-brigadier permanent à temps non-complet à raison de 16 heures hebdomadaires ;

**Article 2 :** de décider de la suppression d'un emploi correspondant au grade de gardien-brigadier permanent à temps non-complet à raison de 13 heures hebdomadaires ;

**Article 3 :** de préciser que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence ;

**Article 4 :** Les crédits correspondants seront inscrits au budget, chapitre 012.

**Article 5 :** Madame le Maire est autorisée à signer tous documents afférents à cette affaire.

Nombre de voix pour	13	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits**

**Le Maire**



**Valérie HOSTALIER**